

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°68/5.527-07/36

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 20-07-2020

Date de l'affichage : 21-07-2020

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absent : Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Josiane ROSIER à Régis VIANET

Gilles TRAUULET à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2020/17 qui autorise M. le Maire à signer une convention de location de terrain appartenant à M. BALP Claude, parcelle BA 09, d'une superficie de 80 m², moyennant la somme de 160 €/an pour accueillir les touristes lors des différentes fêtes organisées sur la commune. Cette mise à disposition prend effet le 1er Juillet 2020 pour une durée de 5 ans.

- 2020/18 qui accorde une indemnité transactionnelle à M. BOURRAS de 553.49 € en réparation du sinistre subi par son véhicule lors de la chute d'une branche d'arbre. L'assurance de la commune refusant de prendre en charge ce sinistre alors que la responsabilité de la commune est avérée, celle-ci se retournera ensuite contre sa propre assurance.

- 2020/19 qui concède à Mme AL DJAFFAR Salha une concession funéraire pour cinquante années moyennant la somme de 465 €.

- 2020/20 qui autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise Euro Toiture pour les travaux de restauration et d'aménagements intérieurs de l'Eglise Notre Dame des Sablons. IL s'agit de travaux de consolidation de la charpente avec la réalisation de l'isolation sur la volige pour un montant de 13 544,69 € hors taxe.

Hôtel de Ville - Place St Louis – BP n° 23

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

- 2020/21 qui autorise M. le Maire à signer un avenant en prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 aux mêmes conditions du marché location et maintenance du parc de photocopieurs de la ville d'Aigues-Mortes pour un montant de 1 629.45 € HT et d'un coût copie

Noir et blanc : 0.0033 € HT

Couleur : 0.033 € HT

- 2020/22 qui concède à Mme Nathalie TUCCINARDI épouse BAVOUX une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant une redevance de 465 €

Le Maire,
Pierre Maumejean

